Droits et devoirs

Tout le personnel du CHU UCL Namur s'engage à vous assurer une prise en charge de qualité.
Vous avez droit à/de :

- consentir librement à toute intervention ;
- consulter votre dossier médical ;
- la protection de votre vie privée ;
- vous faire représenter et de désigner un mandataire.

De votre côté, vous avez le devoir de respecter les autres patients ainsi que le personnel, et de collaborer aux soins, sinon d'exprimer votre refus et de suivre nos recommandations.

Exprimer une plainte

Votre satisfaction et votre avis sont importants.
En cas d'insatisfaction, nous vous invitons à soumettre vos remarques ou plaintes en priorité au service de Médiation ou au responsable du service.

SITE DINANT

- Tél. +32 82 21 24 12
- mediation.d@chuuclnamur.uclouvain.be

SITE GODINNE

- Tél. +32 81 42 30 30
- mediation.g@ chuuclnamur.uclouvain.be
- Localisation : route 62

SITE SAINTE-ELISABETH

- Tél. +32 81 72 04 49
- mediation.se@ chuuclnamur.uclouvain.be
- Localisation : aile A, rez-de-chaussée

INFORMATIONS

SERVICE DES URGENCES

Site de Dinant (Saint-Vincent)

Rue Saint-Jacques, 501 - 5500 Dinant
+32 82 21 24 11

Site de Godinne

Avenue Dr Gaston Thérasse, 1 - 5530 Yvoir
+32 81 42 21 11

Site de Sainte-Elisabeth

Place Louise Godin, 15 - 5000 Namur
+32 81 72 04 11

RENDEZ-VOUS SUR
CHUUCLNAMUR.BE/SERVICES/URGENCES

AIDE MÉDICALE URGENTE ET SERVICES D'INCENDIE EN BELGIQUE :

112

E.R. Benoît Libert | CHU UCL Namur asbl - Av. Dr Gaston Thérasse 1, B5530 Yvoir (Belgique) - BE 0641733885 - RPM Namur | Ne pas jeter sur la voie publique.

© CHU UCL Namur
Avenue Dr Gaston Thérasse, 1 - 5530 Yvoir
BE 0641733885 | RPM Namur

15/12/2021 | com-144-01

CHU UCL NAMUR

INFORMATION À L'ATTENTION DES PATIENTS ET DE LEUR FAMILLE

Service des Urgences

SERVICE DES URGENCES ET TRANSPORT ENTRE ÉTABLISSEMENTS

Sites
DINANT
GODINNE
SAINTE-ELISABETH

chuuclnamur.be

CHU UCL NAMUR

Caractéristiques du service

Le service des Urgences prend en charge 24h/24h, 7 jours/7 tout patient en situation d'urgence.

Notre équipe se compose de médecins et d'infirmier.e.s urgentistes, de médecins en spécialisation (assistant.e.s) et de stagiaires médecins et infirmiers.

Les pédiatres s'occupent des enfants de moins de 15 ans sur les sites de Dinant et Sainte Elisabeth. Sur le site de Godinne, les enfants sont d'abord évalués par un urgentiste avant un éventuel transfert vers les sites de Dinant ou Sainte-Elisabeth si nécessaire.

Le CHU UCL Namur dispose d'un service SMUR sur les sites de Dinant et Godinne. Ce service mobile permet à une équipe médicale d'intervenir rapidement en dehors de l'hôpital sur réquisition de la centrale 112.

Votre prise en charge

Le seul document nécessaire pour votre inscription est votre carte d'identité ou la carte vitale pour les patients français.

En cas d'accident scolaire, sportif ou de travail, veuillez le signaler dès votre inscription.

Le temps d'attente est variable et dépend de plusieurs éléments tels que votre motif d'admission, le nombre et le type d'examens demandés, les traitements ou les éventuels avis de médecins spécialistes. Le temps d'attente dépend également de la charge de travail du service.

De 10h à 18h, vous serez initialement pris en charge par un.e infirmier.e d'accueil et d'orientation qui réalisera un premier bilan et vous donnera une estimation de votre temps d'attente et du déroulement de votre consultation. Vous bénéficierez ensuite d'une prise en charge médicale.

Consentement

De manière générale, avant d'entamer un traitement, vous êtes invité.e à donner votre consentement libre et éclairé.

Néanmoins en cas d'urgence, lorsqu'il est impossible de discerner votre volonté, le professionnel de santé pratique toutes les interventions qu'il juge nécessaires et en fait mention dans votre dossier médical.

Trajet de soins

Après votre prise en charge au service des Urgences, vous serez amené.e à :

- rester quelques heures en observation en hospitalisation provisoire avant de décider de votre orientation ;
- être hospitalisé.e ;
- retourner à votre domicile avec suivi par votre médecin traitant et/ou en consultation spécialisée ;
- être transféré.e sur un autre site ou dans une autre institution.

Toute prise de décision se fait avec votre accord (ou celui de votre famille) et en collaboration avec votre médecin traitant.

Modalités de transport (transfert entre institutions et retour à domicile)

Selon la nécessité, il sera fait appel soit à une ambulance du 112, soit à une compagnie d'ambulance privée.

Le prix de ces transports varie selon la distance à parcourir (km), le type de transport et les éventuelles prises en charge des organismes complémentaires. Les tarifs indicatifs sont disponibles à l'accueil du service des Urgences.

© CHU UCL Namur